

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 mars 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 24 mars 2022 à 18h30.

PRESENTS : LABASSE Emmanuel (Maire), BOUCHEREAU Pauline, TALANDIER DE L'ESPINASSE Théo, VAUZEILLES Daniel, FOURNIER Pascal, ROUX Frédéric, MARTIN Camille, BOUCHE Estel, SIMON Baptiste, CREGUT Sylvain, PANCRACIO Amélie.

EXCUSES : /

M. Pascal FOURNIER est désigné secrétaire de séance.

I. BUDGET PRIMITIF 2022 DU C.C.A.S. :

Sont excusés Mme Marie-Laure DA CRUZ et M. Alain PLAZENET (membres extra communales).

Dépenses fonctionnement : 2.055 €

Recettes fonctionnement : 2.055 €

Mme Marie-Jeanne FOURNIER, membre extra communal du CCAS, demande si d'autres demandes d'aides ont été déposées. M. le Maire répond à la négative et précise, avec Mme Camille MARTIN, responsable du CCAS, qu'ils sont vigilants en étudiant les demandes (certaines ont été refusées en raison de revenus élevés).

Le BP 2022 du C.C.A.S est voté à l'unanimité des membres présents.

2. BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA CAISSE DES ECOLES :

Dépenses fonctionnement : 9.550 €

Recettes fonctionnement : 9.550€

M. le Maire explique que les membres du SIVOM de la Vallée Verte ont voté une augmentation au niveau de la part communale : 350 € par enfant au lieu du 200€ les années précédentes. Pour information, la part moyenne est de 800€ sur le département du Puy de Dôme.

Le BP 2022 de la Caisse des Ecoles est voté à l'unanimité des membres présents.

3. BUDGET PRIMITIF 2022 DE L'ASSAINISSEMENT :

FONCTIONNEMENT

Dépenses fonctionnement : 73.787 €

Recettes fonctionnement : 73.787 €

INVESTISSEMENT

Dépenses investissement : 248.429,47 €

Recettes investissement : 248 ;429,47 €

M. le Maire rappelle que ce budget est toujours déficitaire car des travaux d'entretien des réseaux sont faits très régulièrement.

Par la suite, le budget Assainissement sera géré par la Communauté de communes.

Le BP 2022 de l'Assainissement est voté à l'unanimité des membres présents.

4. **BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE :**

FONCTIONNEMENT

Dépenses fonctionnement : 1.110.552,47 €

M. le Maire explique que malgré les efforts faits avec l'installation de leds et la mise en place de coupure nocturne, le budget énergie est conséquent.

- Subventions de la commune pour les associations :

M. le Maire énumère le montant des subventions aux associations suivantes et demande aux membres présents de faire part de leurs remarques éventuelles :

PARTICIPATIONS DE LA COMMUNE POUR LES ASSOCIATIONS		
	voté en 2021	propo 2022
Sapeurs Pompiers	1000	1000
JEEP	0	0
Amicale Laïque	150	150
Anciens de Chaudefour	200	200
Don du sang	200	200
Anciens combattants	200	200
Foyer socio éducatif collège Besse	272	187
GDON	200	200
Sté Pêche	200	200
Sté Chasse	200	200
SOS Animaux	300	274
XV de la Vallée Verte	300	300
Course de Côte Mont-Dore Chambon	1000	1000
Conscrits Comité des fêtes Murol	500	500
Coop scolaire	500	500
Vallée Verte Festival	1000	1000
RASED	100	70
Prévention Routière	0	
Les PEP63	0	
Femmes élues	0	
Mission Locale	0	
AFM Téléthon	0	
Varenes en mouvement	200	200
	6522	6381

Mme Amélie PANCRACIO demande à ce que la présentation des budgets soit faite avec l'antériorité : la présentation de cette année est trop simpliste et que les élus qui ne font pas partie de la commission des finances n'ont pas accès aux éléments essentiels. M. le Maire demande à ce que ces éléments soient transmis par mail à l'ensemble des élus pour cette année.

M. le Maire projette un tableau récapitulatif et explique l'historique des tarifs. La commission des finances propose de mettre le tarif à 20€ / m² pour égaliser toutes les mises à disposition du domaine public (terrasses...). A ce sujet, M. le Maire demande s'il est possible de se réunir pour uniformiser l'ensemble de ces conventions (couleur des parasols, nettoyage des caniveaux...).

M. le Maire espère (même avec la révision de la Loi Montagne) que les taxes des remontées mécaniques seront bien versées.

M. le Maire explique les sommes versées pour l'Association Varennes en mouvement et demande à M. Vincent LEOTY, présent dans le public, de venir présenter l'avancement des travaux, lors d'un prochain conseil.

M. le Maire explique que la Maison des Associations ne se loue pas correctement et qu'elle coûte cher en énergie. Mme Camille MARTIN demande un bilan financier par rapport aux locations. Elle précise également que la salle est mal isolée (portes et fenêtres seront peut-être à remplacer) et qu'il y fait froid.

Recettes fonctionnement : 1.110.552,47 €

INVESTISSEMENT

Dépenses investissement : 1.031.749,93 €

M. le Maire informe l'assemblée sur l'avancement du dossier de l'aménagement de l'aire de camping-car, ouvert à l'année. Le taux éventuel de remplissage serait de 23% et le prix sera de 12€ par place. Le coût de fonctionnement serait de 30.000€.

Mme Amélie PANCRACIO explique que le prix prévisionnel a été fixé largement et que l'ouverture des plis n'a pas été encore réalisée.

M. le Maire demande s'il y a d'autres questions.

Mme Marie-Jeanne FOURNIER demande si la commune a payé les arbustes plantés aux Bombes. Mme Estel BOUCHE, en charge du dossier « Ma commune au naturel », explique que l'organisme Mission Haies a subventionné ce projet à hauteur de 80% pour remettre des haies. Les arbustes plantés sont issus d'essence locale en racine nue. Leur livraison a eu lieu en novembre dernier avec un sol gelé. Le coût total à charge de la commune était de 412 € pour 300 mètres linéaires de haies.

L'achat de l'épareuse est indispensable.

L'aménagement du bourg devrait commencer la 2^{ème} quinzaine de septembre.

Recettes investissement : 1.031.749,93 €

Le BP 2022 de la commune est voté à l'unanimité des membres présents.

5. ECOLE DE LA SAVE

Des entreprises ont eu des retenues de garantie (5%) lors de la construction et n'ont jamais été versées. Les reliquats doivent être versés à la commune au bout de 10 ans pour la somme de 2.699€.

Après délibération, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour le versement des retenues de garantie en faveur de la commune.

6. TAXES FISCALES 2022

M. le Maire propose à l'assemblée de voter pour le maintien des taux des taxes fiscales suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 35,38 %
- Taxe foncière (non bâti) : 44,48 %

Après délibération, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour le maintien de ces taxes.

7. MISE A DISPOSITION DES TERRASSES

M. le Maire projette le tableau suivant :

TARIF 2021 - POUR INFO : DERNIERE AUGMENTATION 2018					
TERRASSES	SURFACE	TARIF	PRIX M2		TARIF 2022
LA PAILLOTTE	28,16	441,00	15,66		563,20
BIG SNACK	17,50	280,00	16,00		350,00
SANCY GLACES	15,00	300,00	20,00		300,00
LE 50	22,00	161,00	7,32		440,00
LOCATION BATIMENTS					
SANCY LOISIRS		6573,00			6573,00
AUVERGNE MONGOLFIERES		608,00			608,00
LOCATION PARCELLES					
SIMON / C. LOUDIN		1490,00			1490,00
CJLCFC		500,00		FERME PEDA	500,00
CJLCFC		2000,00		PLAINE DES JEUX	2000,00
PRE BAS		580,00			580,00
GALOPINS SANCY		500,00			500,00
TROTT IN NATURE		2400,00			2400,00

Comme convenu plus tôt, le tarif de mise à disposition des mises à disposition est uniformisé à 20 € / m².

Après délibération, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour l'application des tarifs énumérés dans le tableau.

M. le Maire fait part de la demande verbal de M. Hugues AUBRY, Bistro Vallée. La commission des travaux se rendra sur place pour l'étudier.

8. ATTESTATION D'ACCUEIL D'UN ETRANGER

M. le Maire explique, que par souci d'économie, il est préférable d'acheter un plus grand nombre de cerfa servant d'attestation d'accueil d'un étranger. Un achat groupé peut être réalisé avec les communes de Saint Nectaire et de Saint Victor le Rivière.

Après délibération, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour l'achat groupé de ces attestations.

9. SECRETARIAT INTERCOMMUNAL DE CHAMBON DES NEIGES

M. le Maire explique que les secrétaires travaillent pour le syndicat intercommunal de Chambon des neiges puisque le siège est à la mairie de Chambon sur Lac et que personne n'est salarié du syndicat.

Ainsi, suite à la demande de la DGFIP pour le versement des indemnités, il convient de voter pour une mise à disposition. D'ailleurs, si des travaux sont réalisés par un agent technique de la commune, il conviendra également de faire une mise à disposition.

Après délibération, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour la mise à disposition des deux secrétaires occasionnellement

10. CREATION DE POSTES ADMINISTRATIF ET TECHNIQUES

M. le Maire explique que des entretiens ont été réalisés par la commission du personnel, la semaine dernière.

Pour le secrétariat, Mme LASSALAS pourrait être embauchée en contrat à durée indéterminée pour un an.

Pour les postes techniques, M. Alexis CROZET (contrat PEC) et M. André DA COSTA peuvent être embauchés en CDD à compter du 04 avril prochain.

Après délibération, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour la création de ces trois postes.

11. BROCANTE

Après concertation avec la commission Animation et M. STRUCKER, M. le Maire propose au vote les dates suivantes pour l'organisation des brocantes :

- ▶ Lac Chambon :
 - Vendredi 27 mai 2022
- ▶ Bourg :
 - Dimanche 19 juin 2022
 - Vendredi 15 juillet 2022
 - Vendredi 29 juillet 2022
 - Vendredi 05 août 2022
 - Vendredi 26 août 2022
 - Dimanche 11 septembre 2022

Après délibération, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour la validation de ces dates.

12. SIVOM DE LA VALLEE VERTE

M. le Maire informe l'assemblée que, lors de la dernière réunion du Sivom de la Vallée Verte, il a été décidé d'augmenter la part communale, initialement de 200 € par enfant, à 350 € par enfant.

Il souligne une forte augmentation, mais encore en-deçà de la moyenne des communes environnantes, et que c'est aussi dû au fait que ce tarif n'avait jamais été augmenté

Après délibération, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour l'augmentation de cette part communal au tarif de 350€.

13. PROPOSITION DE L'ACQUISITION D'UNE MAISON A VOISSIERES

M. le Maire explique que Melle Susie MAUVIEUX, fille de M. Jean-Noël PELLISSIER, vend plusieurs biens sur Voissières dont une maison comprenant 4 appartements et un terrain de 4.830m².

M. le Maire, M. Sylvain CREGUT, Mmes Amélie PANCRACIO et Estel BOUCHE ont visité cette maison. Elle est affichée au prix de 200.000€.

Le Conseil propose d'acheter le bâtiment afin de créer des locations à l'année destinées à des familles. Cet immeuble est en bon état général (n'a rien à voir avec le bâtiment de la Poste en cours de vente). Le projet serait de demander le portage foncier à l'EPF SMAF pour l'acquérir dans quelques années et de confier la location à la Communauté de Communes du Massif du Sancy dans le cadre de l'opération « Toit Solidaire » (réhabilitation de biens communaux).

Cette dernière prend en charge les travaux de rénovation et encaisse les loyers jusqu'à remboursement complet des sommes investies. Les communes de Chastreix, Besse et Saint-Anastaise et Egliseneuve mettent en place ce genre de projet. Cela peut être des logements multigénérationnels avec des loyers différents en fonction de la tranche d'âge et/ou des jardins participatifs. Cette opportunité pourrait s'inscrire dès cette année à l'appel à manifestation d'intérêt, soumis à la prochaine assemblée de la Communauté de Communes du Massif du Sancy.

Au niveau du Plan de Prévention des Risques d'Inondations, la parcelle se situe en aléas moyen et faible : il aurait donc la possibilité de vendre quelques parcelles.

M. le Maire demande l'avis des élus sur ce dossier : ces derniers sont d'accord pour porter le projet. Il conviendra de se renseigner auprès de l'EPF SMAF sur le terme du portage foncier (date à laquelle la commune pourra acheter la parcelle à son nom).

M. le Maire précise que des logements pour saisonniers peuvent être également envisagés.

Après délibération, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour demander le portage foncier de ce bâtiment à l'EPF SMAF et confier les travaux à la Communauté de Communes du Massif du Sancy.

14. TENUE DU BUREAU POUR LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

M. le Maire propose aux élus d'établir un planning pour la tenue du bureau de vote en prévision des élections présidentielles pour les 10 et 24 avril prochains.

- 8h – 10h : Emmanuel LABASSE – Daniel VAUZEILLES
- 10h – 12h : Pascal FOURNIER – Frédéric ROUX
- 12h – 14h : Pauline BOUCHEREAU – Amélie PANCRACIO
- 14h – 16h : Sylvain CREGUT – Théo TALANDIER DE LESPINASSE
- 16h – 18h : Camille MARTIN – Estel BOUCHE

15. QUESTIONS DIVERSES

M. Pascal FOURNIER demande la période à laquelle est envisagé le balayage des rues du bourg et du lac. M. le Maire répond qu'habituellement, cela était réalisé avant la manifestation Chambon sur Jeep, fin avril. Un devis devra être demandé.

M. le Maire dit qu'il faudra faire un point sur les horaires des agents techniques.

Mme Amélie PANCRACIO demande si la commande de papiers toilettes a été réalisée en raison de l'augmentation des prix au 1^{er} avril. M. le Maire répond à l'affirmatif.

Il est 20h30, la séance du conseil est levée.